



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 655

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, a adopté le Règlement de construction numéro 655;

QUE l'objet de ce règlement est de remplacer le règlement de construction afin d'améliorer les normes d'habitabilité et de sécurité des bâtiments non assujettis au *Code de construction du Québec* et de contrôler la qualité, la durabilité et le caractère sécuritaire des bâtiments exemptés de l'application du chapitre I (Bâtiment) du *Code de construction du Québec*;

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au Service du greffe à l'Hôtel de ville, situé au 1155, rue Saint-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement numéro 655 est entré en vigueur le 12 août 2024, date de l'émission du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

DONNÉ À VALCOURT LE 23 AOÛT 2024

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 23 août 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière